

**ENGENVILLE demande d'autorisation environnementale -SIDESUP en  
vue de l'implantation d'une 3<sup>o</sup> ligne de séchage**

**Compte-rendu de la réunion du 16 octobre 2021**

Réunion de 10h00 à 13h15 présidée par le Commissaire Enquêteur.

Présents : Mme le Maire d'Engenville, M. le Maire de Marsainvillers représentant également la Communauté de Communes, les représentants de SIDESUP : M. BELIERES, M. LABILLOY, M. HAMON et 48 personnes dont la liste est annexée (3 pages).

Madame le Maire accueille les participants, précisant qu'elle souhaitait l'organisation de cette réunion pour l'information du public.

Le commissaire enquêteur présente le déroulement de la procédure depuis la mise en place de l'enquête. Il précise les termes de ses décisions de prolonger l'enquête et d'organiser la réunion d'informations et d'échanges notamment dans le cadre de sa mission de veiller à la bonne information du public. Il informe les participants des suites qui seront données après la réunion, de la permanence du 19 octobre à la remise de son rapport avec les étapes intermédiaires (rapport de synthèse des observations, réponse de SIDESUP) et enfin la décision de Madame la Préfète. Il indique que son rapport et ses avis-conclusions seront disponibles, dès transmission, un an sur le site de la préfecture et en mairie d'Engenville.

Le calendrier de la réunion est fixé de la façon suivante :

- Présentation du dossier par la SIDESUP
- Echanges : questions – réponses en regroupant les questions par thèmes identifiés au travers des observations déjà recueillie et autres si besoin.

**Présentation du projet**

M. LABILLOY Président de la SIDESUP commence la présentation de Cristal Union propriétaire de SIDESUP qui a plusieurs activités : luzerne, bois, pulpes de betteraves.

Ce projet de développement correspond au développement de la production BIO qui est en augmentation, la culture de la luzerne BIO est importante dans la culture. Conforter le site pour accompagner l'ensemble des productions du vivant, et en même temps, augmenter la performance environnementale du site.

M. BELIERES, Directeur du Site d'Engenville, rappelle l'historique du site :

Origine du projet en 2005 : bois énergie en source d'énergie (foyer biomasse), déshydratation de luzerne à partir de ce foyer biomasse, fabrication de pellets de bois.

2 lignes de séchage actuellement, mais plus suffisant pour tout traiter 4000Ha de luzerne aujourd'hui (1000 à l'origine).

Projet de mise en place d'une troisième ligne au sein de l'usine : équipée d'un foyer bois nouvelle génération avec sécheur de 27 000 litres. Le projet est présenté sur un écran.

Objectif pour l'avenir : accepter 6000Ha de luzerne et de pouvoir traiter pulpes de betteraves, bois et luzerne en même temps.

Après cette présentation s'engage les échanges avec le public qui durent 3H00

### **Echanges**

La première question concerne la délocalisation de l'usine, construite au cœur du bourg, l'extérieur d'Engenville pour éviter les contraintes futures y compris de développement des activités.

M. HAMON rappelle que dans ce type d'industrie les installations sont conséquentes et les investissements coûteux. La troisième ligne bénéficiera des installations existantes. La présence de l'usine ne doit pas être incompatible avec la vie du village. Des améliorations pourront être apportées pour favoriser la compatibilité des 2 (usine et village).

M. BERGERIS rebondit sur la réponse indiquant avoir compris qu'il y a des enjeux financiers mais l'usine est au milieu du village.

La création d'une deuxième entrée constitue bel et bien une extension donc la création de nuisances supplémentaires. Engenville attire de nouveaux habitants, l'usine impacte le prix des habitations donc les enjeux économiques concernent les habitants pour la valeur leurs biens.

2<sup>ème</sup> remarque quand SIDESUP évacue la question du déplacement laisse craindre de nouvelles demandes pour l'avenir, d'autant que la nouvelle ligne est ramenée d'un autre site.

M. LABILLOY précise que les éléments récupérés sont d'une usine qui est fermée depuis plusieurs années, cette récupération permet des économies. Des gains environnementaux sont liés à l'évolution des modes de culture de la luzerne. Les rejets de la cheminée, sont composés de gaz de combustion chauds et vapeur d'eau. Dans ce mélange il y a aussi quelques particules issues de la combustion.

M. BERGERIS donne une feuille avec des photos de cheminées avec des nuages de poussières et constate une variation des émanations de poussières d'une journée sur l'autre qui sont insupportables en été. La réglementation obligeant la mesure 1 fois par an, ne correspond absolument pas aux nuisances subies tout au long de l'année.

Plusieurs participants confirment indiquant subir des nuisances tel que eau des piscines verte, terrasses salies, linge taché, voitures couvertes de poussières, panneaux solaires à faire nettoyer par des spécialistes, impossibilités de sortir à l'extérieur.

A une demande du Commissaire Enquêteur M. BERGERIS précise que le principal problème n'est pas celui des poussières volatiles mais celui des émanations des cheminées.

Il demande une indemnisation des dépenses engagées pour compenser le problème des poussières et les problèmes de santé que cela engendre.

M. HAMON confirme que la grande cheminée rejette de la vapeur d'eau (70 % d'eau) et des gaz de combustion. Sur 2 autres cheminées, des dysfonctionnements ont été constatés depuis avril, mais la 3<sup>ème</sup> ligne sera par voie sèche. La cheminée complémentaire est pour les rejets de combustion. Il présente les valeurs limites d'émission à respecter et la courbe des poussières.

Une étude sanitaire a été faite dans le cadre du projet par un expert externe indépendant qui a conduit à prévoir la mise en place de multi-cyclonage sur la troisième ligne. Pour l'existant il est prévu de remplacer les laveurs humides par des filtres à manches en 2024 et le passage de toutes les lignes sous un système de supervision en 2022.

Du côté SIDESUP il a été constaté 8 dysfonctionnements depuis avril 2021 ce que conteste un habitant qui en a subi plus.

A une demande sur le niveau sonore des ventilateurs, il est répondu que les bruits ne sortiront du site. La participante informe que l'été elle est obligée de dormir les fenêtres fermées à cause des bruits de l'usine.

M. HAMON trouve dommage d'avoir attendu l'étude de la 3<sup>ème</sup> ligne pour faire remonter les problèmes cités ce jour. Ils seront étudiés de près et des modifications seront apportées pour améliorer la qualité environnementale.

M. BERGERIS questionne sur le niveau de rejet de poussières de la troisième ligne annoncé pour 'zéro rejet'

M. BELIERES : le 0 n'existe pas, la sortie de filtre à manches 0.3 par norme....

Pulvérisation d'eau sur les poussières de manière à le capter. Par le passé, la technologie des laveurs humides s'imposait pour éviter les incendies. Maintenant il est possible de mettre des filtres à manches, ce qui sera fait, par la suite, sur les installations existantes.

M. BERGERIS la seule information dans le dossier est le passage de 80 à 180 tonnes, demande des engagements fermes pour assurer une diminution des quantités émises globales et la qualité de l'air (école à côté).

P HAMON précise que tout sera fait pour respecter toutes les contraintes et normes environnementales. Il n'y aura pas plus de dangerosité avec la ligne supplémentaire.

M. BERGERIS relance en posant le problème du niveau des polluants avec une augmentation annoncée des poussières multipliées par 4.

M. BELIERES confirme que l'étude impact sanitaire est faite par un organisme extérieur. Ils se mettent au niveau maximum de ce qui pourrait être rejeté et calcule des rejets théoriques maximum mais cela ne signifie pas que les maximums seront atteints.

SIDESUP, adhérent de l'association LIG'AIR qui peut être missionnée pour une étude.

Le Commissaire Enquêteur indique avoir contacté cette association et décrit leur intervention possible. Une participante estime que cette étude est due par SIDESUP sans qu'il soit nécessaire de la contraindre. Une participante demande l'envoi d'un signal fort de diligenter par eux-mêmes une étude des rejets. Il est également évoqué la demande de mise en place de capteurs en permanence en différents points du bourg au moyen de matériel acheté par SIDESUP.

M. HAMON prend note de la remarque et rendra réponse rapidement. SIDESUP fera appel à LIG'AIR

Un participant rappelle l'historique de la SIDESUP. Il y'a toujours eu des soucis avec la poussière de luzerne sur les 2 petites cheminées d'avril à septembre et la présence de poids lourds en stationnement. Regrette que l'usine traite des luzerne bio transportées depuis des champs éloignés, il faudrait faire une usine près des lieux de production.

M. HAMON précise que le rayon d'action est de 50 à 80km et que l'augmentation des surfaces récoltées ne modifiera pas la zone traitée.

M. HAMON présente le calendrier de fonctionnement de l'usine.

M. BERGERIS : craint que les 35 jours de fonctionnement supplémentaires soient des samedis et dimanches.

M. HAMON précise que la durée de la campagne de luzerne n'augmentera pas (en raison du cycle végétal), seule la campagne de betteraves est concernée.

M. BERGERIS réaffirme le constat que les nuisances de plus en plus importantes et demande des informations sur l'évolution depuis 10 ans. Il constate l'augmentation des nuisances et interpelle M. BELIERE à ce sujet.

M. DUGUET, agriculteur, producteur de luzerne et actionnaire de SIDESUP redonne l'historique de cette usine et la volonté de maintenir l'activité et l'activité luzerne et commente l'intérêt agricole d'effectuer la culture de la luzerne. Il explique que l'usine a toute sa place étant liée avec la sucrerie et a un impact social et économique.

Le Commissaire Enquêteur intervient pour rappeler l'objet de la réunion qui est la troisième ligne de déshydratation et les conséquences de son implantation.

M. BERGERIS répond à M. DUGUET qu'il est juge et partie. Il précise qu'il n'est pas contre SIDESUP mais contre les nuisances apportées.

Plusieurs participants interrogent sur la circulation appelée à augmenter, le stationnement, la traversée du village.

M. HAMON informe les camions passent 40 jours /an dans la commune avec un maximum de 6 week-end par an. Le trafic se fait pour ¼ par Engenville et le restant par le rondpoint de Pithiviers le Viel, ce que conteste un participant.

M. HAMON répond que les camions ne concernent pas forcément l'activité SIDESUP. Le prestataire ne travaille pas que pour SIDESUP.

Des participants dénoncent le comportement du transporteur que ne respecte pas les limitations de vitesse et les infrastructures

M. HAMON présente les modifications apportées au plan de circulation afin de ne plus avoir de stationnement devant l'usine. Création d'une nouvelle entrée directement sur le site sans occasionné de bouchon sur la route. 2 entrées distinctes vont être créées afin de séparer les flux. Explique la prise de rendez-vous, pour les transporteurs de produits finis, qui va réguler le trafic, le fluidifier.

Le Commissaire Enquêteur précise que le comportement du transporteur par ailleurs installé à Engenville n'est pas du ressort de l'enquête mais relève de mesures de police.

Madame le Maire indique qu'une réunion est programmée avec lui le mercredi 20 octobre.

Un participant demande si le futur pont bascule fait du bruit.

M. HAMON répond que non.

Un participant demande si les transporteurs qui enlèvent les produits sauront où se garer car il y aura de l'attente.

M. HAMON précise que la prise de rendez-vous va réduire fortement l'attente des camions et rendre plus fluide le trafic et qu'il n'y aura pas ou peu d'attente.

Madame Le Maire indique que la commune n'a pas de terrain à proposer pour le stationnement des camions que seule la SNCF pourrait apporter une solution et qu'elle sera très attentive au stationnement et attente des camions qui créent des nuisances.

M. BERGERIS demande que des itinéraires alternatifs soient étudiés plutôt que de passer par ENGENVILLE. Répartition de la « pression » des camions.

Le Commissaire Enquêteur précise que cette remarque est intéressante et à étudier.

Il enchaîne sur la partie sécurité, notamment dans la commune et interroge M. HAMON sur les solutions qui pourraient être apportée pour répondre sur ce point.

M. HAMON répond qu'il y aura une sensibilisation sécurité auprès des transporteurs en présence de la gendarmerie. SIDESUP imposera a ses transporteurs une limitation de la vitesse dans le village à 40km/h. ce que conteste une participante.

Le débat s'instaurant sur la limitation de vitesse dans le bourg, Madame le Maire indique avoir pris rendez-vous avec le département à ce sujet.

M. HAMON complète en indiquant qu'un dispositif de contrôle sera installé sur les camions et qu'ils seront également numérotés pour indentification par les riverains qui auraient constaté un désagrément.

M. LABILLOY appuie cette réponse et précise que le groupe Cristal Union est très sensible à la sécurité routière et utilise déjà ces dispositions sur d'autres sites.

M. HAMON explique l'évolution du parc routier avec des bennes à fond mobiles qui vont permettre de limiter l'augmentation du trafic avec un gabarit à plus grand.

Un participant regrette l'absence de réunion par le passé et demande si des réunions vont être instaurées dans le futur de façon régulière.

M. HAMON propose la mise en place de réunions régulières entre la Mairie, les riverains et SIDESUP : un comité d'échange pour prévenir si un dysfonctionnement ayant un impact sur la commune se produit, à un numéro qui sera joignable en permanence. Une demande est formulée quant à la mise en place d'alertes en cas de pollution ou d'accident

Un échange reprend sur le transport sur les horaires et l'impact CO2, impact sécurité.

M. HAMON revient sur le chiffre de 7 camions par heure et pense que la vitesse est le problème majeur.

Un participant précise que l'augmentation du gabarit des camions occasionne des dépôts dans les virages. Retour aussi sur les nuisances sonores la nuit, le fait de ne pas pouvoir ouvrir les fenêtres.

Un débat s'instaure sur l'éventuel engagement de travaux pour la troisième ligne confirmés par M. HAMON dans la limite de ce qui ne peut l'être sans les autorisations.

Madame le Maire regrette de ne pas avoir été prévenue du début des travaux.

M. BERGERIS indique qu'au sujet du bruit le site n'est pas conforme et que c'est indiqué dans les documents réglementaires. Donc SIDESUP n'est pas conforme.

M. HAMON indique que des mesures seront prises pour réduire les bruits émergents par la modification des godets de chargement, la fin de l'usage des klaxons, la sensibilisation des chauffeurs... Une étude acoustique a été réalisée par un bureau d'étude spécialisé. Les relevés sont réalisés, il doit remettre des préconisations de mesures correctives en vue de la réalisation de travaux.

M. BERGERIS demande comment on peut faire une enquête publique sur un projet alors que SIDESUP ne respecte la réglementation sur le bruit depuis 5 ans.

M. LABILLOY convient que ce n'est pas simple, que la loi s'impose à SIDESUP et les investissements doivent aussi répondre à l'impact environnemental.

M. BERGERIS conteste la fréquence des mesures de bruit

M. HAMON répond qu'il se conforme aux obligations réglementaires.

Le Commissaire Enquêteur précise qu'il a reçu des observations sur le fait que les nuisances sonores sont différentes suivant les lieux d'habitation, certains perçoivent plus les bruits émergents d'autres le bruits de fond et les bruits émergents.

M. BERGERIS ne conteste pas la volonté de SIDESUP mais demande des chiffres indiquant que le projet va augmenter les problèmes de 30%.

M. HAMON présente les chiffres de production et reprend le plan d'actions technique expliqué en début de séance, il précise que tout ce qui est écrit sera réalisé.

M. BERGERIS dit que de toute façon il y aura une augmentation d'activité avec cette 3<sup>ème</sup> ligne.

Un participant précise que les nuisances sont subies l'été et dit qu'il faut déménager le site faute de place, trafic camion...et dit que l'usine se rapproche de plus en plus du village.

Monsieur le Maire Marsainvillers et représentant la Communauté de Communes rappelle que l'enquête porte sur la 3eme ligne et non sur le fonctionnement actuel. Il souligne l'importance du maintien d'une usine, que le plan d'actions de SIDESUP est viable.

Il précise que l'on ne peut pas débattre de ce qui se passe en ce moment alors que l'on parle du futur.

Le Commissaire Enquêteur répond qu'il doit traiter la 3eme ligne en prenant compte de la situation actuelle du site. Il se doit d'apprécier les effets de la création de la troisième ligne sur l'évolution des nuisances, en termes de réduction ou d'aggravation.

M. BERGERIS dit qu'il n'y a pas de projection précise sur la montée en activité de SIDESUP.

M. LABILLOY confirme que le développement de SIDESUP doit répondre à la réduction des nuisances environnementales de cette activité.

M. BERGERIS souligne un manque d'information sur la qualité des gaz rejetés et dénonce donc ce manque. Il demande des mesures en continu et dénonce le fait qu'il n'y aurait rien dans le dossier. Il demande des chiffres.

M. HAMON précise que cet aspect est respecté et que l'on est hors sujet.

M. BERGERIS répond qu'il n'est pas d'accord et demande ce qu'il va se passer pour les gaz émis, la qualité de l'air local et indique avoir identifié des dispositifs sur internet.

M. HAMON répond que l'on connaît justement ces chiffres puisque nous sommes sur le même process et insiste sur le fait que cela concerne industrie lourde et que toutes les technologies trouvées sur internet ne peuvent s'appliquer en industrie.

M. BERGERIS revient sur les éléments de l'enquête et conteste à nouveau ne pas avoir de chiffres.

M. HAMON précise que les deux lignes prioritairement utilisées seront celles à la biomasse et que celle au gaz restera en appoint.

M. BELIERE indique respecter la réglementation européenne et un échange se poursuit sur les valeurs indiquées.

Les questions étant épuisées, le Commissaire Enquêteur rappelle la suite de la procédure, déjà expliquée en début de réunion, notamment la prochaine permanence le 19 octobre de 15h00 à 17h00 et la possibilité de pouvoir déposer de nouvelles observations et clos la réunion.

## Synthèse

La réunion a confirmé les observations déjà recueillies et permis de vulgariser auprès du public la présentation d'un dossier très technique. Elle s'est déroulée avec sérénité.

Les **observations** peuvent être classées en 7 catégories sans ordre préférentiel :

1° catégorie : nuisance sonores, elles sont le fait des installations de l'usine pour le bruit de fond, des camions et engins manipulant les matières premières pour les bruits émergents et enfin du trafic des véhicules dans la traversée d'Engenville et des hameaux.

2° sécurité routière dans la traversée d'Engenville et des hameaux.

3° catégorie : pollution atmosphérique due aux poussières dégagées par les systèmes de filtration insuffisamment efficaces ou saturés et par celles émises lors de la manipulation des matières premières.

4° pollution atmosphérique due au gaz émis lors de la combustion des énergies et par les véhicules poids lourds traversant Engenville et des hameaux.

5° pollution visuelle créée par la construction d'une nouvelle installation comprenant une cheminée de 30m.

6° les craintes exprimées pour la santé en raison des rejets avec demande d'une étude à ce sujet.

7° la demande d'indemnisation pour compenser les troubles de jouissance et la perte de valeur des biens immobiliers.

## Les propositions complémentaires au dossier de SIDESUP

Au cours de la réunion SIDESUP a projeté un diaporama exposant des propositions de la façon suivante :

### Nuisances sonores :

Bruits émergents clairement identifiés durant l'enquête :

1. S'équiper d'un dispositif spécifique pour éviter de nettoyer la cour avec un godet à lame métallique (Déc 2021).

2. Equiper les godets d'un dispositif évitant de râcler le sol lors de toute opération de remplissage d'un godet (Déc 2021).
3. Supprimer l'usage du Klaxon en équipant tous les chargeurs d'une CB (Avril 2022).
4. Sensibiliser nos chauffeurs à l'impact du bruit (au démarrage de chaque campagne luzerne)  
Pour les bruits en général, une étude acoustique vient d'être réalisée par un tiers expert, et donnera lieu à un plan d'actions spécifiques.

#### Sécurité routière :

SIDESUP organisera avant le début de chaque campagne luzerne, une réunion de sensibilisation des chauffeurs à laquelle seront invités les représentants de la mairie, de la gendarmerie, ....

SIDESUP demandera à ses prestataires de transports de luzerne de respecter la vitesse maximale de 40 km/h lors de toute la traversée d'ENGENVILLE à titre expérimental dès le début de la campagne luzerne en avril 2022. Un bilan sera fait en septembre 2022 avec la mairie. Mise en place dans chaque camion par nos prestataires de transports de luzerne d'un dispositif de géolocalisation avec suivi spécifique des vitesses notamment sur la traversée d'ENGENVILLE.

Chaque camion sera repéré par un numéro spécifique pour faciliter l'identification et la remontée d'informations suite à tout manquement relatif au code de la route.

Limitation du nombre de camions par une mutation du parc de remorques des céréalières vers remorques à fonds mobiles.

#### Pollution atmosphérique due aux poussières :

Etude pour remplacement des laveurs humides par un filtre à manches pour Avril 2024 et passage progressif de toutes les lignes sous un système de supervision (2022).

Un mur coupe-poussière sera installé pour fermer le site et limiter la projection de poussières sur la route (Juin 2022).

Remplacement du tapis alimentation du foyer biomasse de la ligne existante par un tapis 100% capoté.

Capotage de la trémie de recyclage des fines dans le process.

La 3ème ligne permettra de déshydrater régulièrement (run toutes les 3 semaines) la sciure de bois et ainsi de maîtriser totalement les approvisionnements en provenance de scieries (Stockage couvert et fermé sur 3 côtés).

#### Pollution atmosphérique due aux gaz :

SIDESUP s'engage à diligenter une étude de qualité de l'air auprès de LIG' AIR.

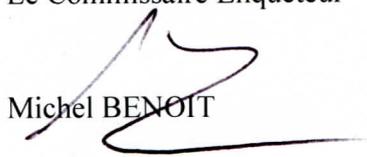
#### Communication :

Mise en place d'échanges structurés avec la mairie qui perdureront au-delà de ce projet :  
Organiser un échange annuel avec la Mairie.

Prévenir systématiquement et préventivement en cas de dysfonctionnement technique pouvant avoir une répercussion sur le voisinage.

Planifier des visites régulières de SIDESUP pour la population d'ENGENVILLE et de ses alentours en lien avec les mairies.

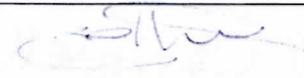
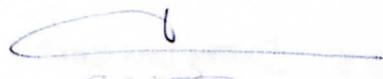
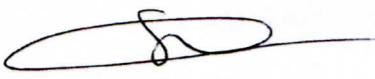
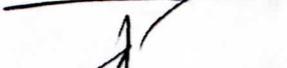
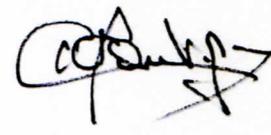
Le Commissaire Enquêteur

  
Michel BENOIT

①

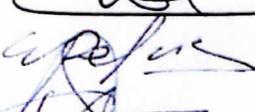
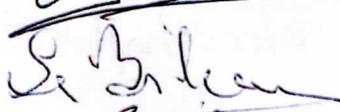
SIDESUP - Réunion du 16 octobre 2021

Liste des présents

<u>Nom et prénom</u>		
COLUARD	Christine	
MOMCEAU	Dudier	
GONES	Rou	
GUENVE	Rachel	
DIBOUJA	USAMA	
MADEI	ERIC	
DESROTT	Jerome	
Beutten	Finette	
MARRET	Virginie	
VEIGNAL	Sandrine	
GAUCHOT	Daniel	
BRETON	Jerome	
DAVY	christophe	
DAUS	Anita	
Pierre	Sule	
CHARNE	Sabrina	
PLANTIGNY	Philippe Eguvita	
Mameau	Genevieve	

⑦

Liste des présents

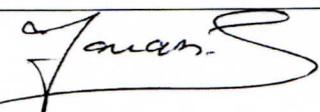
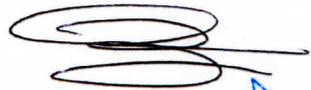
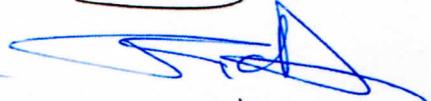
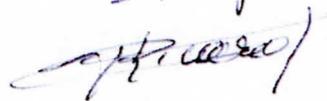
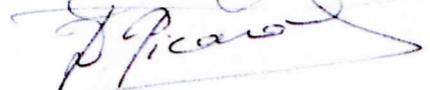
Nom et prénom	
LEBRUN Christelle	
BOURGES Dominique	
BERGERIS Cedric	
DUGUET Olivier	
DEFOIS Guillemette	
DEBIS Franck	
Vismara Tarjibane	
MONTIGNY, zaki	
SIL BOUDERRA Solène	
PAGNON Philippe	
VERWACHT Lambert	
LE BIHAN Michèle.	
Le Bihan Alain	
BENAVX Eunch.	
De la Taille H.	

3

18

SIDESUP - Réunion du 16 octobre 2021

Liste des présents

Nom et prénom		
Jouan Sandrine	Jouan	
Du Sars Pauls		<del></del>
Guennec Sébastien		<del></del>
Bardone Alexandre		<del></del>
RICHARD Aurelie		
CARI Chryghe		
gilboa clain		
Picard Requier		
REWAUX ANTHONY		
GAUCHET Marie-Franca		
GAUCHET Alain		
Godefroy Bernard		
Picard Dominique		
CARREIRA Helder		<del></del>
Tunuel Rita		